

PC 10-1 – Notice complémentaire ABF

Choix des matériaux :

Les matériaux mis en œuvre mixent vernaculaire⁽¹⁾ locale et écriture architecturale contemporaine.

- Façades en bardage métallique type « joint debout » en partie haute et une vêtue en métal thermolaqué en partie basse. La teinte de ces revêtements métalliques est « gris terre d'ombre » RAL 7022
- Menuiserie aluminium teinte « gris terre d'ombre » RAL 7022
- Toitures en bac étanché de faible pente de teinte « gris moyen »
- Pergolas en aluminium laqué RAL7022
- Les descentes d'eau pluviale sont en aluminium laqué teinte « gris terre d'ombre » RAL 7022
- Les cheminements piétons extérieurs seront traités de manière minérale. La majeure partie des espaces piétonniers est traité en stabilisé renforcé, ton chaud. De même pour les places de stationnement des véhicules (hors places PMR⁽²⁾ et familles). Le marquage des places est réalisé par des pavés.
- L'axe structurant du site ainsi que les entrées des bâtiments sont traités en béton désactivé composé de granulats locaux (granulat calcaire beige et granulat ocre). Les terrasses et les entrées sont agrémentées par des calades de galets sciés incrustés dans le béton désactivé.
- La passerelle en encorbellement est composée d'une structure métallique et d'un revêtement en lame de bois. Le garde-corps de cette passerelle sera traité de manière sobre avec un remplissage en métal déployé de même nature que les façades des bâtiments.
- La voirie des stationnements ainsi que la voie douce sont traitées en enrobé.
- La signalétique des bâtiments sera réalisée de manière sobre et élégante par la réalisation de lettres découpées sur tôle en acier (finition thermolaquée) fixée au niveau des bandeaux des bâtiments, côté route départementale.

Aménagement des abords :

L'aire de stationnement au Nord du tènement est en sens unique de circulation. L'accès se réalise depuis la RD 86 face au monument aux morts, son issue est inchangée par le projet et s'effectue à proximité du pavillon de tourisme. Cette aire comptabilise quarante places dont trois pour les personnes à mobilité réduite. Neuf places de stationnement sont aménagées le



long de la RD 86, dont deux pour les personnes à mobilité réduite. L'aire de stationnement Sud compte quatre-vingts places dont deux dédiées aux familles. Deux larges accès en double sens permettent de desservir ces places.

Des emplacements pour le stationnement des cycles sont prévus par l'installation d'arceaux au Nord et au Sud de l'ensemble bâti.

Les alignements de platanes existants sont conservés. La création des bâtiments nécessite la suppression de sept platanes existants. Les espaces verts sont organisés de façon géométrique inscrivant les bâtiments dans un écrin de verdure. Un traitement paysager est réalisé pour l'ensemble de ces espaces, composé de plantations basses (arbustes, vivaces et graminée). Un « îlot de biodiversité » sera aménagé dans le respect de la « Charte biodiversité du SCoT « Rives du Rhône ». Un espace pédagogique, qui intégrera des hôtels à insectes, ruches...

Des bancs en béton viendront également structurer le site.

En terme d'éclairage, les appliques en façade sont privilégiées afin de limiter le mobilier d'éclairage sur la place. Quelques colonnes piétonnes complètent toutefois le projet.

Dans le cadre du projet de station d'épuration, le réseau unitaire existant sera dévoyé. Ainsi, ce point de rejet existant vers le Rhône sera utilisé pour récupérer l'ensemble des eaux pluviales du projet. Ces eaux pluviales représentent un volume largement inférieur au volume actuellement rejeté.

Actuellement, l'ensemble du Quai Sud est traité en revêtement enrobé bi-couche sur la totalité de son emprise. Ce bi-couche est relativement altéré. Le projet prévoit de désimperméabiliser une partie des espaces de stationnement. De plus des zones d'espaces verts seront également créés. Ainsi, une grande partie des eaux de ruissellement sera directement infiltrée sur le site.

Le passage des réseaux télécom et fibre se situe sur l'emprise des bâtiments futurs. Il est prévu un dévoiement de ces réseaux afin de permettre la construction des nouveaux bâtiments.

(1) : *Propre à un pays, à ses habitants*

(2) : *Personne à mobilité réduite*

 **Retour à l'article**